



Branche Expert-comptable – Commissaire aux comptes

COMMUNIQUE DE PRESSE

Négociation salariale ... Le compte n'y est pas !!!

Après plus de 6 mois de tergiversation autour des minima salariaux de branche, la négociation a tourné court. Le patronat a fait une proposition indécente : +4,5% du point de base et +0% du point hiérarchique ce qui entraîne une hausse du premier niveau de +4,4% et du dernier niveau de +1,71% dans un contexte inflationniste de plus de +6%.

L'application de la dernière augmentation des minima date du 1^{er} janvier 2023 ... dont le premier coefficient était déjà en dessous du SMIC. L'avenant datait du 7 octobre 2022.

Cela signifie que le premier coefficient de la branche passe de 1 693,27 euros à 1 767,79 euros, c'est-à-dire environ 20 euros de plus que le SMIC. Cette augmentation est dérisoire et méprisante au regard de l'inflation des produits alimentaires qui tournent à un peu plus de +14% alors que la profession est règlementée et en croissance permanente.

C'est pourquoi, devant tant de mépris pour les salarié.e.s de la branche, l'ensemble des organisations syndicales a mis fin aux réunions paritaires du 2 Juin 2023.

Le 2 Juin 2023